

Une avocate dénonce des tentatives de mépris des détenus d'opinion

L'avocate Me Lounaouci Lydia a dénoncé sur la page du Comité national pour la libération des détenus (CNLD), '' Les manœuvres de la justice'' visant à priver les détenus d'opinion de leurs droits à la défense à un procès équitable.

'' Pourquoi est ce que les instances judiciaires insistent à noyer la justice et les principes de droits? Un autre épisode d'Arsenal de programmation de procès s'ajoute dans la même journée du 3 août 2020 vient confirmer les méthodes d'intimidation visant à mépriser le détenu d'opinion algérien'', écrit-elle.

Elle ajoute : '' La nouvelle ALgerie vient de mettre au programme au lendemain de l'Aïd, l'exécution certaine de la justice, en éparpillant des procès dans les régions d'Algérie, commençant par Drarni, l'oublié et détenu sélectionné dans un dossier comportant trois prévenus dont deux ont été libérés malgré les mêmes chefs d'inculpations, Allant à la cour de Tipaza pour le dossier de Keddami Zahir égorgé au tribunal de Cherraga par un an ferme le mettant en détention après l'avoir privé de son droit à la défense lui en été conféré par l'article 351code de procédures pénales''.

L'avocate dénonce également un autre dépassement dans la wilaya d'Adrar. '' Continuant à la cour d'appel d'Adrar où surprise fut pour nous, les détenus Kadiri Yasser et Ahmed Sidi Yasser se voient programmés en référé alors que les délais d'appels ne sont pas encore expirés. Tout cela pour dénoncer ces dépassements de principes de droits qui sont la base de toute formation juridique'', dénonce-t-elle.

Par ailleurs, elle rassure les détenus et leurs familles. '' Ces bavures ne font que renforcer notre détermination. L'humiliation d'un homme n'est jamais gratifiante mais signe d'une fin très proche'', rassure-t-elle.